

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 2



L'an deux mille quatorze et le 3 Février à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE PAULHIAC, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME VERONIQUE MEISSE), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE)

Etais absent excusé : M. ROBERT LEON, M. NICOLAS TOMASI

M. GILBERT ANATOLE a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/003

Objet : AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement) pour l'isolation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote du réajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs à l'opération prévue ci-dessous :

DEPENSES	NATURE DE L'OPERATION N° 2	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées 2009/2010/2011)	MONTANT CREDITS TTC			TOTAL AP/CP 2009/2014
			2012	2013	2014	
	Isolation énergétique des bâtiments communaux (écoles, etc)	1 833 153,53 €	24 445,76 €		900 000,01 €	2 757 599,30 €
RECETTES						
FCTVA	283 808,83 €	3 784,69 €		139 338,00 €	426 931,52 €	
SUBVENTIONS					203 570,14 €	203 570,14 €
AUTOFINANCEMENT	1 549 344,70 €	20 661,08 €		557 091,86 €	2 127 097,64 €	

Le montant total des travaux après réajustement s'élève à 2 757 599,30 €. Les crédits de paiement doivent s'établir sur la durée des travaux.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins 3 abstentions (MME GARCIA, MME CONFORTIN, M.CASTERAN) et 4 votes contre (M.PERE, M.NAVARRO, MME BEC, M.VITRAC) d'adopter le réajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs à l'opération mentionnée ci-dessus.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY*

- *Transmis le 10 FEV. 2014*

- *Affiché le 10 FEV. 2014*

